Une agriculture durable pour l'Union européenne

octobre 2017

LE CONSTAT

À l'origine, la PAC a été créée pour répondre à des missions fondamentales, rappelées dans l'article 39, du traité de Lisbonne. Il est déplorable que les réformes se soient succédées depuis 1992 sans que la commission ait jamais établi un bilan clair de celle qui s'achevait avant de la réformer, notamment en matière économique et sociale mais aussi par rapport à l'accomplissement de ses missions. L'article 39 énonce en effet très précisément que la Politique agricole commune a pour but :

a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre,
Nous avons par exemple atteint en France un pic de rendement en blé il y a une quinzaine d'années. Depuis, les résultats moyens de cette culture majeure dans notre pays se dégradent pour une multitude de raisons : augmentation de la taille des exploitations et de la superficie cultivée et soignée par agriculteur, réduction des intrants trop chers par rapport à la valeur du produit fini, contraintes environnementales. Dans certaines zones l'irrigation des cultures régresse par manque de rentabilité vu le faible niveau des prix de vente des récoltes, prix biaisés par le système d'aides. La baisse globale du revenu des agriculteurs leur retire leur capacité d'investissement et les prive ainsi de l'accès aux progrès techniques. L'emploi de la main-d'œuvre agricole s'éloigne de plus en plus de l'optimum compte tenu du temps qu'ils perdent à remplir les obligations administratives imposées par la PAC.

b) d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
La baisse constante du revenu des agriculteurs et de leur nombre les pousse à la faillite et, pis encore pour certains, au suicide. Non seulement ce revenu n'a plus rien d'équitable en rapport à l'intensité du travail fourni par les agriculteurs mais, qui plus est, il atteint dans l'absolu un niveau outrageusement bas : en France en 2015 un tiers des agriculteurs ont gagné moins de 354 € par mois et la situation devrait être encore plus mauvaise en 2016.

c) de stabiliser les marchés,
Les cours des marchés agricoles européens connaissent des fluctuations de plus en plus importantes, totalement corrélées à celles des cours mondiaux, bien que la production agricole européenne soit marquée par la stabilité. Les marchés sont tous déstabilisés à cause de l'ouverture des marchés aux pays tiers et de l'abandon des outils de régulation des productions, ceci alors que la production européenne est globalement stable. Ce grave problème a atteint son paroxysme avec les propositions de certains responsables gouvernementaux qui souhaitent la mise en place d'assurances ou de dispositifs destinés à protéger les agriculteurs de la volatilité des marchés au lieu de combattre directement cette volatilité par des dispositifs de gestion et de protection adéquats

d) de garantir la sécurité des approvisionnements,
Au contraire de ce qui est suggéré par les médias et la Commission, l'UE est déficitaire pour ses approvisionnements en matières premières agricoles. Cette situation est inquiétante quand le déficit abyssal en protéines pourrait provoquer une grave crise alimentaire pour les Européens dans le cas d'une rivalité avec des pays dont les besoins ne cessent d'augmenter et qui ont les mêmes fournisseurs que ceux de l'UE, comme la Chine par exemple.
Pour mémoire, l'UE mobilise dans les pays tiers l'équivalent de 28 millions d'hectares pour compléter son déficit alimentaire.

e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.
Derrière une apparente réussite, puisque la part de l'alimentation dans le pouvoir d'achat des consommateurs n'a fait que baisser, il faut bien convenir que cette baisse n'a pas suivi, et de loin, celle des prix agricoles, l'instabilité jouant un rôle de cliquet à la baisse dans les filières à l'aval de l'agriculture. Là aussi la PAC a donc failli à sa mission.

En conclusion

Hormis la recherche de prix bas à la consommation, les réformes de la PAC depuis 1992 n'ont fait qu'aller à l'encontre de ces missions.
Au titre d'une compétitivité pourtant absente des textes des traités et d'un élargissement irraisonné, elles ont tiré vers le bas les politiques sociales, consacré la dépendance des agriculteurs à des aides publiques et sacrifié les progrès de compétitivité vertueuse tournée vers les gains de productivité et de confort.
Alors que la PAC asservie à l'OMC nous contraint à une concurrence internationale insoutenable dans les domaines des plus grandes productions agricoles, le traité de Maastricht qui a institué le libre-marché au sein de l'UE n'a fait qu'inciter les pays européens à se livrer entre eux à des pratiques concurrentielles déloyales à coup de dumping social ou fiscal.

LES GRANDS AXES D'UN SCÉNARIO INNOVANT

pour une PAC ambitieuse et efficace, placée sous une bonne protection par des outils de régulation, y compris aux frontières de l'UE

1) Défendre la préférence communautaire et l'exception agriculturelle à l'OMC

La préférence communautaire : un outil de gestion
Elle est le fondement même d'une PAC sous bonne protection. La préférence communautaire n'est pas utopique, ni le reflet d'un repli sur soi : elle a été conçue pour protéger l'agriculture européenne et organiser ses productions en fonction des besoins des consommateurs.

La préférence communautaire : la garantie des normes pour le consommateur
Un moyen d'avancer dans l'application effective de la préférence communautaire – tout en protégeant les consommateurs européens à travers des normes garanties selon leurs souhaits – est de refuser les importations qui n'y répondent pas. En effet, au titre des règles de l'OMC, les pays ont le droit de prendre des mesures commerciales pour protéger l'environnement (en particulier la santé des personnes, des animaux ou la préservation des végétaux) ainsi que les espèces en voie d'extinction et les ressources épuisables.

La préférence communautaire : le socle d'une Europe harmonieuse
La lutte contre la concurrence déloyale est le centre de nos préoccupations, que ce soit en Europe ou avec les pays tiers. L'UE ne peut pas être qu'un simple libre marché et il est indispensable de tendre le plus rapidement possible vers une harmonisation européenne des normes environnementales, fiscales et sociales.

De la préférence communautaire à l'exception agriculturelle
Pour aller plus loin dans la préférence communautaire, et permettre à chaque État de l'appliquer, il est impératif de sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC. Le choix est simple : rester dans le dogme en poursuivant sur la voie du libre-échangisme mondial qui démantèle l'agriculture européenne, ou redresser la situation en exigeant l'exception agriculturelle à l'OMC.

Il est évident que de nombreux pays en voie de développement suivraient l'Europe, car leurs agricultures locales, détruites par nos exportations subventionnées, pourraient être développées vers la recherche de la sécurité alimentaire. C'est une des clés de la lutte contre la faim dans le monde et pour une croissance économique retrouvée.

Il est important de se recentrer sur les besoins de l'UE et donc sur la satisfaction du marché européen, d'autant plus qu'en matière agricole, notre dépendance vis-à-vis des importations des pays tiers est forte pour certains produits de base comme les protéines végétales destinées à l'alimentation animale ou encore le sucre.

Ainsi, c'est une bonne occasion d'adopter en parallèle une stratégie raisonnable, voire vitale, en faveur de la sécurité alimentaire de l'Europe et des Européens.

2) Comment obtenir une PAC ambitieuse et économe ?

1/ Régulation des prix des produits agricoles sur la base de leur réelle valeur économique

➔ aux frontières de l'Union européenne par des droits de douane variables :
les importations à bas prix seront réévaluées d'un droit de douane adapté afin d'éviter le dumping par les moins-disants mondiaux. **Les produits européens retrouveront leur pleine compétitivité en Europe et seront valorisés à un prix juste assurant à lui seul le revenu de la plupart des agriculteurs et reflétant les contraintes environnementales, sociales et fiscales de production.** Les aides ne représenteront plus qu'une part marginale du budget en étant consacrées aux seuls agriculteurs placés en situation de handicap naturel.
Plutôt que de protectionnisme, il s'agit en fait d'une forme intelligente de préférence communautaire, au bénéfice des producteurs et des consommateurs. La part des produits agricoles étant très faible dans les produits alimentaires, la hausse des prix à la consommation sera dérisoire.

➔ sur les marchés intérieurs en ajustant l'offre à la demande.
Il s'agit de mettre en place des dispositifs de gestion et d'organisation des productions adaptés à chaque filière.
La question de la gestion coûteuse et difficile de la volatilité est par ailleurs réglée car les agriculteurs dégagent alors suffisamment de moyens pour s'assurer ou s'auto-assurer contre les risques climatiques et n'ont plus à faire face aux aléas liés à la volatilité des marchés, ceux-ci étant stabilisés.

2/ Création d'un Observatoire européen des productions et des marchés (OEPM) au sein de l'UE et ajustement des niveaux de production en fonction des variations de prix

L'OEPM répercuterait vers les organisations de producteurs les consignes d'ajustement de chaque grande production, de façon à tenir les prix dans des fourchettes prédéterminées en fonction des coûts de production. L'ensemble des prix doit voir ainsi ses variations limitées dans des « tunnels » interconnectés de façon à garder une cohérence économique entre productions, et à assurer la stabilité des entreprises et des emplois. Si les prix baissent (augmentent) trop, la production sera orientée à la baisse (hausse). Il s'agit ainsi de considérer les signaux du marché mais en abandonnant l'‘illusion destructrice de sa « main invisible ». C'est l'équilibre intra-européen entre l'offre et la demande qui jouera sur les prix de manière raisonnable, et non plus les variations erratiques du commerce agricole international.

3/ Réduction du déficit de production agricole

Il manque à l'UE l'équivalent de 28 millions d'hectares (équivalent surface de ce que nous importons chaque année, qui représente la surface agricole utile française) pour assurer son autosuffisance alimentaire. Il s'agit en particulier de développer la production de protéines végétales dangereusement déficitaire, par des prix de protéagineux assurant aux agriculteurs une bonne rentabilité de leur production.

LES EFFETS BÉNÉFIQUES D'UNE TELLE PAC :
une cohérence budgétaire, sociale, économique et environnementale retrouvée

La PAC proposée par la CR, assise sur la vérité des prix agricoles en rapport avec les coûts réels de production, se passerait du système artificiel, arbitraire, coûteux, complexe et toujours décrié des aides directes. Cette PAC permettrait de réduire considérablement le budget nominal et de mieux répondre aux attentes des producteurs et des consommateurs (qui sont aussi contribuables et citoyens !)

Simulation de l'impact sur la consommation d'une augmentation hypothétique de 40 % des prix agricoles

➤ Pour le budget global d'un ménage de :	100 €
➤ Budget alimentaire des ménages :	15 €
➤ Part de l'agriculture dans les prix alimentaires* :	0,93 € (15 x 0,062)
[*6,2 %, données de l'Observatoire des prix et des marges]	
➤ Avec une hausse des prix agricoles de 40 % :	1,302 € (0,93 x 1,4)
=> Budget alimentaire [à marges constantes par ailleurs] :	15,37 €/100 € de budget global

0,37 %

Le relèvement des prix agricoles, à un niveau rémunérateur, induirait une participation des ménages de seulement 0,37 % pour la consommation de produits européens, de grande qualité répondant à des normes élevées : le bénéfice net est évident !

Effets budgétaires attendus pour une politique agricole réformée, telle que la CR la propose :

ÉCONOMIE DE 26,5 Mrds € avec un COÛT DE LA PAC RAMENÉ A 18,5 Mrds €* !

Budget actuel « 1er pilier » de la PAC	45 milliards €
Réduction des aides** et de leur coût administratif	- 30 milliards €
Droits de douane accrus (car baisse des importations)	recette négligeable
Fin des subventions à l'exportation	- 1,5 milliard €
Budget « intervention et autres mesures de gestion » (car absence de crise)	évolution négligeable
Budget consacré à la gestion réelle de l'environnement	+ 5 milliards €
Coût global de la PAC proposée par la CR	**18,5 milliards €**
Économie globale	26,5 milliards €

**Cees van Bruchem (2011) - Assessment budgetary effects of 'New European Agricultural and Food Policy'*
*** maintien et revalorisation pour les zones à handicap naturel*

En conclusion

Cette PAC ambitieuse réussira là où la PAC 2014-2020 échoue. Le fait que les prix reflètent les coûts engendrés par les contraintes de production permettra de sortir d'une logique opportuniste pour les agriculteurs, liée à tel ou tel niveau d'aides.
Cela induira naturellement un retour à plus d'agronomie et de recherche de diversité des cultures, pour rééquilibrer les productions de l'exploitation de manière durable. La diversité des assolements ne sera plus une contrainte de verdissement mais une conséquence du changement de système. Les prairies naturelles retrouveront un intérêt économique au lieu de faire l'objet d'un maintien obligatoire sous peine de sanctions.

Ce rééquilibrage global en faveur de l'agronomie, avec des agriculteurs délivrés de la paperasserie liée aux aides, sera nécessairement bénéfique à l'environnement et permettra une utilisation raisonnable et optimale des intrants et de l'eau.

Enfin, parmi les conséquences heureuses du cercle vertueux induit, le dynamisme économique retrouvé de notre agriculture permettra un nouveau développement des emplois dans les territoires ruraux, sans qu'il soit nécessaire de dépenser argent et énergie à mettre en place des mesures de développement rural. Le renouvellement des agriculteurs ne sera plus un sujet de préoccupation mais deviendra naturel pour une activité stratégique à l'équilibre économique retrouvé.

CR Agriculteurs Responsables

COORDINATION RURALE
BP 50590 – 32022 AUCH Cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31
E-mail : crun@coordinationrurale.fr